

Compte-rendu

CCSEHDAA

Mercredi 22 février, à 19 h, par visioconférence

Membres (cocher les membres présents)	
<input checked="" type="checkbox"/> Beaudet, Diane, parent <input checked="" type="checkbox"/> Coulibaly, Kiléka, parent <input checked="" type="checkbox"/> Delaroche, Dominique, parent <input checked="" type="checkbox"/> Liotard, Brigitte, parent <input checked="" type="checkbox"/> Ménard, Marie-Claude, parent <input checked="" type="checkbox"/> Saumur, Dominique, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Cintrao Helder Manuel, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Contant, Marie, personnel enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Denis, Amélie, personnel enseignant <input type="checkbox"/> Doiron, Lucille, organisme <input checked="" type="checkbox"/> Ledoux, Richard, personnel de soutien <input checked="" type="checkbox"/> Léveillé, Claudine, personnel de soutien <input checked="" type="checkbox"/> Locher, Barbara, soutien au CCSEHDAA <input checked="" type="checkbox"/> Matias, Vitor, organisme <input type="checkbox"/> Pageau, Martine, personnel professionnel <input type="checkbox"/> Roby, Geneviève, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Thomas, Benoît, administration, directeur des Services éducatifs
Invités	
Sébastien Payette, parent Valérie Daviau, parent Mélanie Bolduc, parent Julien Fallu, parent Anabelle Guérette, parent Amélie Clermont-Trottier, parent Frédérique Desharnais, parent Jean-François Poulin, parent Marie-Josée Richard, parent	Isabelle Côté, directrice adjointe SÉ, CSSDM Geneviève Fafard, ergothérapeute, CCSDM

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation	
				Fait	F
1.	Ouverture de la séance	L'assemblée débute à 19h.			
2.	Mot de bienvenue et vérification des présences	Présence de 13 membres, dont la totalité des 6 parents.			
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Mme Coulibaly procède à la lecture de l'ordre du jour, suivie par la proposition. Adoption proposée par Mme Dominique Saumur Secondée par Mme Marie Claude Ménard			
4.	Informations relatives à la transformation du SSPI	Présentation des invités : Isabelle Côté et Geneviève Fafard. Point d'information Certains éléments de la démarche d'information et de consultation sont à revoir. La présentation de ce soir sera générale et fera état des grandes lignes de l'état de la situation. La consultation officielle se fera avec des informations plus exhaustives selon les procédures officielles de consultation. Il n'y aura pas de réponses sur des cas particuliers. Adresse courriel de référence pour les demandes particulières, un courriel peut être acheminé à : ccsehdad@csdm.qc.ca . Une communication avec chacun des parents dont l'enfant est touché par le changement aurait été souhaitée avant la sortie dans les médias. Il reste encore des étapes dans la séquence de mise en œuvre des changements qui débiteront en août prochain. Cette couverture médiatique a propagé certains mythes pour lesquels nous souhaitons ajuster des informations :			

		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Coupure de service</u> Il n'y a pas de proposition de coupure de service. Il s'agit d'optimiser le service dans une version améliorée. • <u>Orientation des élèves suivis au SSPI en classes spécialisées</u> Il n'y a pas de référence des élèves vers des classes spécialisées. Les élèves desservis par le SSPI sont scolarisés en classe régulière et il n'est pas prévu de les orienter autrement. • <u>Pas d'analyse des dossiers</u> Les dossiers des élèves ont été analysés pour déterminer les besoins réels de chacun (bulletins, plans d'intervention, information des directions d'école, consultation de la direction du SSPI) • <u>Départ ou démission du personnel du SSPI</u> Indépendamment de l'annonce des changements du SSPI, certains enseignants avaient prévu quitter leur poste en juin pour une retraite prévue. <p>Proposition d'amélioration du service actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le modèle actuel est unilatéral sans égard aux besoins spécifiques des élèves. Le souhait est d'offrir des services plus en lien avec les besoins. Par exemple, faire intervenir un ergothérapeute pour soutenir l'élève. • Fréquence d'intervention actuelle : au secondaire, soutien en orthopédagogie 1h par semaine, au primaire 1 à 2 heures par semaine. Le souhait est d'offrir un soutien continu par l'équipe-école, qui elle sera soutenue par une équipe de professionnels. • Le modèle actuel repose sur l'horaire des orthopédagogues du SSPI. Le déploiement de service se fait sur tout le territoire. • Un portrait sommaire du nombre d'élèves desservis par école est présenté. La majorité des écoles concernées ont 1 ou 2 élèves desservis par le SSPI. Pour les écoles désignées qui ont en regroupement plus important d'élèves desservis, le service de 2 postes par écoles sera maintenu (Marie-Favery et Georges Vanier) 		
--	--	---	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Chaque orthopédagogue du SSPI suit environ 10 élèves, ce qui est peu par rapport aux orthopédagogues assignés dans les écoles. Le service cible les apprentissages, des moyens pour soutenir l'inclusion et l'entraînement pour l'utilisation des outils technologiques. <p>En résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des 4 orthopédagogues assignés aux 2 écoles désignées. • Mise en place d'une équipe multidisciplinaire centralisée (ergothérapie et orthopédagogie) pour offrir de la formation et de l'accompagnement aux écoles. • Bonification de certains postes dans les écoles selon les besoins des élèves. • La prise en charge se fera par l'école pour que le soutien soit continu. • La collaboration entre l'équipe de soutien et l'école se fera en interdisciplinarité, dans un souci de cohérence et de partage d'expertises. <p>Le plan complet sera présenté au CCSEHDAA dans le processus de consultation.</p> <p>Question et Discussion : <u>Commentaire de Marie Contant :</u> Lors de la présentation en comité paritaire, Mme Contant mentionne qu'il n'y avait pas eu de consultation des enseignants ni du syndicat, qu'il n'y avait pas de plan clair ni d'analyse des besoins faite. Mme Contant constate une évolution dans la proposition faite. Réponse : Comme mentionné plus tôt, sur la forme, les consultations auraient dû être faites différemment auprès de l'ensemble des partenaires. La consultation débute et tous les partenaires seront consultés, y compris le CCSEHDAA.</p> <p><u>Questions de Dominique Saumur:</u> À quoi sert le CCSEHDAA s'il n'est pas consulté?</p>		
--	--	--	--	--

		<p>Le CCSDM ne semble pas avoir de plan de continuité. Est-ce une procédure habituelle au CSSDM de prendre une décision et ensuite de voir ce qui sera mis en place?</p> <p>Réponse : Tous les besoins des enfants seront évalués selon leurs particularités. Les services offerts seront ajustés en conséquence.</p> <p><u>Question de Marie-Claude Ménard :</u> Est-ce que les écoles sont au courant? Il est mentionné que les enfants sont actuellement évalués pour les orienter dans des classes spécialisées. On demande aux parents d'accepter les évaluations.</p> <p>Réponse : Les directions sont au courant. Il y a eu plusieurs rencontres pour expliquer la séquence des informations. Il n'y aura pas d'orientation d'élèves vers des milieux spécialisés. Le SSPI soutien des élèves en classe régulière.</p> <p><u>Commentaire de Kileka Coulibaly :</u> Une demande que le CCSEHDDA soit consulté sur la proposition de révision du SSPI a été faite.</p> <p><u>Question d'Amélie Denis :</u> La consultation des enseignants se fera-t-elle en tenant compte du calendrier des affectations des enseignants pour ne pas perdre l'expertise?</p> <p>Réponse : Les délais sont adéquats pour la séquence des consultations et affectations.</p> <p><u>Commentaires d'Isabelle Côté :</u> Les directions élaborent actuellement leur plan d'effectifs et le soutien pourra être apporté aux écoles qui feront des demandes d'ajouts de ressources.</p> <p><u>Commentaire de Marie Contant :</u> Il est mentionné que lors d'un autre comité consultatif du CCSDM il a été dit que malgré la consultation, le modèle proposé ne serait pas modifié.</p>		
--	--	---	--	--

		<p>Réponse : L'orientation est claire, le modèle actuel sera modifié. Le modèle proposé sera déposé pour consultation afin de bonifier ce dernier.</p> <p><u>Commentaire de Marie-Claude Ménard :</u> Le message semble être mal passé auprès des directions. Le message partagé aux parents est anxiogène. Il faudra faire un retour avec les directions et les professeurs. Il semble que les messages passés sont qu'il y a un risque que les enfants soient déplacés vers des classes spécialisées.</p> <p>Réponse : Les directions ont été rencontrées deux fois cette semaine. La mise à jour est faite. Les parents seront rassurés. Il n'y aura pas de déplacement d'élèves.</p> <p><u>Questions de Dominique Saumur:</u> La pénurie de main-d'œuvre et les postes non comblés entraînent que les directions sont convaincues qu'il ne sera pas possible de répondre aux besoins de ces enfants sans les regrouper en écoles spécialisées. Les enfants sont dispersés dans plusieurs écoles et il est difficile de voir comment il pourrait y avoir une optimisation des services.</p> <p>Réponse : L'équipe qui répond aux besoins doit être multidisciplinaire. Les données sur les besoins des élèves démontrent que la réponse unique n'est plus envisageable. L'équipe clinique est composée de membres des services éducatifs déjà en poste, il n'est donc pas nécessaire d'ajouter des postes en contexte de pénurie. Les personnes de l'équipe-école qui connaissent le mieux les élèves et qui interviennent déjà auprès d'eux seront soutenues en interdisciplinarité.</p> <p><u>Commentaire de Geneviève Fafard :</u> Le travail en collaboration favorise une complémentarité pour la réponse aux besoins des élèves. Des exemples de soutien offert par différents membres de la communauté éducative sont donnés.</p> <p><u>Questions de Marie Contant :</u></p>		
--	--	---	--	--

		<p>Le suivi du SSPI pourrait expliquer la réussite des élèves. Il est demandé si le CCSDM a considéré cette possibilité et que leur retirer le service pourrait couper les chances de réussite.</p> <p>Dans certains CSS, un service centralisé de soutien a été implanté et a causé des défis supplémentaires aux enseignants. L'absence d'orthopédagogues sur le terrain et la présence ponctuelle de l'équipe de soutien ont causé des enjeux au niveau de la fonctionnalité au quotidien. Le CSSDM a-t-il entendu parler de ces enjeux? Certains élèves ont déjà des suivis avec des ergothérapeutes de l'externe avec lesquels les orthopédagogues du SSPI sont en collaboration. Comment s'organisera le service des ergothérapeutes du nouveau service?</p> <p>Réponse :</p> <p>Les données de réussite utilisées pour l'analyse révèlent parfois des résultats en haut de 80% dans les deux matières de base. Les données de réussite pourront être partagées.</p> <p>Certains CSS à Montréal et autour de l'île ont été interrogés et les commentaires ne sont pas les mêmes que ceux rapportés ce soir. L'idée de l'équipe centralisée en soutien à l'équipe-école est de rapprocher les services de l'école qui prend en charge l'élève. En bonifiant certains postes dans les écoles, le service est davantage en proximité. La fréquence d'intervention actuelle est variable et préoccupante. Le but est d'augmenter cette fréquence d'intervention.</p> <p><u>Questions de Dominique Saumur:</u></p> <p>La pénurie se retrouve dans beaucoup de corps d'emploi. Les équipes sont déjà débordées puisqu'il manque de ressources. Les équipes de l'école ne pourront pas répondre aux besoins de plus d'élèves.</p> <p>Elle se demande si le personnel des services de garde, qui pourrait répondre à certains besoins, a été consulté. Ce personnel sera-t-il coopératif, puisqu'il a déjà démontré une résistance dans le passé lors de la participation à la surveillance des récréations?</p> <p>Réponse :</p>		
--	--	---	--	--

		<p>Plusieurs écoles ont uniquement 1 ou 2 élèves actuellement desservis par le SSPI. La participation du personnel du service de garde dépendra de l'analyse des besoins du jeune. La réponse unique n'est plus envisagée. Le plan d'intervention fera état des besoins de l'élève.</p> <p><u>Commentaire de Marie-Claude Ménard :</u> Elle salue la participation du personnel du service de garde, mais est inquiète d'un éventuel bris de service, d'éventuelles références vers des milieux plus spécialisés dans lesquels on retrouve des services.</p> <p><u>Commentaire de Claudine Léveillé :</u> Le syndicat du personnel de soutien n'a pas été consulté. Elle trouve positif qu'il y ait un projet qui soutienne une réelle inclusion.</p> <p><u>Commentaire de M Vitor Mathias :</u> Les équipes multidisciplinaires impliquent des équipes collaboratives et une maîtrise des PI. Certaines composantes feront en sorte que le projet puisse fonctionner. Il trouverait intéressant que lors de la présentation du projet il y ait une démarche associée aux changements de pratiques. Des indicateurs pourraient permettre de documenter la mise en œuvre de ce projet. Le projet proposé est selon lui en accord avec ce qu'on retrouve dans la littérature actuelle.</p>		
5.	Questions du public	<p>Précisions sur le déroulement Le public doit annoncer sa présence au CCSEHDAA par courriel. Le temps prévu pour la période de questions du public est de 15 minutes. <i>Ce temps a été prolongé en cours de période.</i> L'attribution des droits de parole se fera en premier pour les personnes qui ont annoncé leur présence.</p> <p><u>Commentaires de Mélanie Bolduc:</u> Les questions ont été envoyées à l'avance et la réponse a été obtenue par M. Thomas. Elle souhaite apporter des suppléments d'informations : considérer la</p>		

		<p>réussite de l'enfant en lien avec le SSPI. Aucun autre service n'a été offert à son fils par l'école, inquiétude par rapport au plan d'effectif des écoles qui auront à choisir entre des besoins de l'ensemble des élèves et certains élèves avec des besoins ciblés par le SSPI. Elle aimerait que ces données soient considérées dans les décisions.</p> <p><u>Commentaire de Mme Sandrine Philippe :</u> Fin de service du SSPI pour son fils sans la consultation des enseignants. Il n'y a pas de service annoncé pour la suite. Inquiétude par rapport à la dévalorisation du service offert à son fils si un éducateur du SDG ou un PEH répond dorénavant aux besoins. Il y a un important roulement du personnel du SDG. Faudra-t-il qu'il soit en échec avant d'offrir un service de qualité? Selon elle, en répartissant les orthopédagogues du SSPI dans les écoles, on oublie les enfants et les parents. Elle dit qu'il n'y a pas eu d'analyse avant de couper le service de son fils.</p> <p><u>Précision de Mme Isabelle Côté :</u> Avant l'annonce de la transformation du SSPI, certains arrêts de service actuels ont été décidés par l'équipe du SSPI. Des départs d'orthopédagogues ont provoqué une révision de la distribution des services. Mme peut se référer à Mme Annie Caron, directrice et responsable du SSPI pour comprendre les choix faits par rapport à l'analyse des besoins de son fils. La révision du modèle du SSPI permettra de limiter les coupures du service unique comme celle vécue par le fils de Mme Philippe puisque l'école sera responsable des services offerts.</p> <p><u>Précision de M Benoit Thomas :</u> La participation des éducateurs du SDG est un exemple de soutien. Cela dépendra des besoins de l'enfant identifié dans son plan d'intervention et du moment des besoins de soutien.</p> <p><u>Question de Frédérique Desharnais :</u></p>		
--	--	--	--	--

		<p>Inquiétude d'un bris de service à cause de la pénurie. Actuellement les enfants ont du service. Il ne faut pas minimiser la tâche de l'orthopédagogue. Celle-ci ne peut pas être remplacée par un PEH, par exemple. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les services qui seront offerts à nos enfants dès l'automne? Pouvons-nous avoir accès au dossier d'analyse?</p> <p><u>Réponse de M Benoit Thomas :</u> L'analyse des dossiers est faite. La complétion de cette analyse est en cours afin d'y ajouter les informations des directions d'écoles et des enseignants. Le parcours des élèves pour 23-24 est en cours d'analyse. Le processus de signalisation se déroule jusqu'à la mi-avril. Le processus de consultation sera débuté sous peu.</p> <p><u>Question de Mme Annabelle Guérette :</u> Pendant l'attente de l'obtention du code 33, les services de l'école n'ont pas été en mesure de répondre aux besoins spécifiques des enfants. Comment les équipes-écoles pourront-elles évaluer et répondre aux besoins des enfants et produire des plans d'intervention ciblés, si ces équipes n'ont pas l'expertise?</p> <p><u>Réponse de M Benoit Thomas :</u> Une équipe d'intervention clinique, formée d'ergothérapeutes et d'orthopédagogues, va être sur le terrain auprès des écoles qui ont des élèves concernés. Un réseau entre l'école et l'équipe clinique sera créé pour favoriser la collaboration et le développement de l'expertise.</p> <p><u>Commentaire de Mme Geneviève Fafard :</u> Une équipe d'ergothérapeute offre depuis 2019 des formations et de l'accompagnement en lien avec le trouble développemental de la coordination, entre autres. Toutes les écoles ont déjà accès à ses formations.</p> <p><u>Commentaire subséquent de Mme Annabelle Guérette :</u></p>		
--	--	---	--	--

		<p>Les services en petite enfance sont rapides à obtenir. Par contre, une fois l'entrée à l'école, il est très long avant d'obtenir un service.</p> <p><u>Commentaire de Mme Isabelle Côté :</u> Le service ne devrait pas être octroyé seulement une fois un code de difficulté attribué. Le souhait du CSSDM est d'améliorer le partenariat entre les services de la santé et scolaire, entre autres pendant la transition entre la garderie et l'école.</p> <p><u>Question de M Sébastien Payette :</u> Peut-on s'attendre à avoir une idée des ressources attribuées à notre enfant d'ici le mois de mai? Il n'y a pas d'ouverture à remettre en question la décision suite à la consultation.</p> <p><u>Réponse de M Benoît Thomas :</u> En analysant les besoins variés des élèves, le CSSDM est convaincu du besoin de révision du SSPI et de sa réponse unique. La consultation permettra de recevoir des propositions de révision des modalités de mise en œuvre pour la bonification du modèle de départ.</p> <p><u>Question de Geneviève Leblanc :</u> Son fils a des besoins en orthopédagogie. Pouvez-vous garantir que mon fils aura des services individualisés en orthopédagogie l'an prochain?</p> <p><u>Réponse de M Benoît Thomas :</u> Le service dépendra des besoins du plan d'intervention de votre enfant.</p> <p><u>Commentaire de Mme Geneviève Fafard :</u> Le rôle des ergothérapeutes du réseau de la santé est différent, mais complémentaire à celui en milieu scolaire. Il existe déjà des partenariats entre les ergothérapeutes du CCSDM et des centres de réadaptation au travers desquels il y a un partage d'expertise et de connaissances.</p>		
--	--	--	--	--

		<p><u>Question de M Jean François Poulin :</u> Quelle est l'urgence d'abolir le SSPI dès 2023-24. Pourquoi ne pas faire une transition harmonieuse?</p> <p><u>Réponse de M Benoît Thomas :</u> Le modèle unique et la fréquence de service posent problème. La consultation nous amènera d'autres propositions qui bonifieront la proposition de départ.</p> <p><u>Question subséquente de M Jean François Poulin :</u> L'abolition des postes est déjà annoncée. Sera-t-il possible de revenir sur cette décision lors de la consultation?</p> <p><u>Réponse de M Benoît Thomas :</u> Il n'y aura pas de retour en arrière sur l'orientation de la transformation du SSPI. Dans la séquence du processus d'affectation des enseignants, la consultation aura lieu. Certains élèves auront besoin de soutien en orthopédagogie. Il y a des orthopédagogues dans nos écoles. Il y aura aussi des postes à l'affichage.</p> <p><u>Commentaire de Mme Valérie Daviau :</u> Le processus de réflexion, de collaboration et de consultation est très important. Pour répondre aux besoins des élèves, il faut une concertation.</p>		
6.	<p>Service de garde – élèves en écoles secondaires spécialisées</p>	<p>Point reporté lors de la dernière rencontre</p> <p>Question de Mme Brigitte Liotard Pourquoi le CSSDM n'offre-t-il pas de service de garde pour les élèves scolarisés en école spécialisée au secondaire?</p> <p>Éléments de réponse : Il n'y a pas de financement du Ministère pour les élèves de plus de 12 ans. Les enjeux financiers sont donc importants pour ce type de service.</p>		

		Un projet est en cours à l'école Irénée-Lussier, un sous-comité du conseil d'établissement travaille sur ce projet. Le CSSDM souhaite soutenir les parents dans cette démarche, par exemple en offrant des locaux. Il y a cependant un enjeu au niveau des ressources humaines disponibles. Les parents peuvent directement entrer en contact le CE de l'école Irénée Lussier.		
7.	Adoption du compte-rendu du 18 janvier 23	Le compte-rendu du 18 janvier 23 est adopté. Adoption proposée par Mme Dominique Delaroche Secondée par M Vitor Matias		
8.	Points de suivi du 18 janvier 23	<p>8.1 Compte-rendu des rencontres du CCSEHDAA</p> <p>Le format des comptes-rendus proposé est conforme du point de vue juridique. Le secrétariat général a été consulté. Les membres du CCSEHDAA sont à l'aise avec cette décision.</p> <p>8.2 Modification à la régie interne (points 2.5 et 6.1)</p> <p>Document à jour déposé</p> <p>Prendre connaissance du document déposé sur l'équipe TEAMS.</p> <p>8.3 Cadre des mesures contraignantes (terminologie)</p> <p>Le cadre actuel est déposé sur l'équipe TEAMS La terminologie en lien avec le caractère « exceptionnel » sera présentée lors de la consultation avec le nouveau cadre.</p>		
9.	Présentation de la démarche pouvant mener à la modification des attentes	Point reporté.		R

10.	Sous-comité LOGO	Le sous-comité s'est rencontré. Un sondage sera envoyé aux parents.	Barbara Locher et Dominique Saumur	
11.	Refonte du processus de sélection des membres parents du CCSEHDAA	Une résolution du Comité de parents vient proposer des changements aux procédures de sélection des membres du CCSEHDAA. Un nouveau formulaire de mise en candidature sera élaboré. La diffusion et la correspondance seront prises en charge par le CCSEHDAA. Une consultation du CCSEHDAA sera faite en prévision, pour la prochaine année. Le comité de parent va malgré les changements au niveau de la sélection, continuer à entériner les candidatures. Le nouveau processus sera intégré dans la régie interne et les membres en seront informés une fois fait.		
12.	Questions diverses	Aucune.		
13.	Levée de la séance et date de la prochaine rencontre	La séance est levée à 22 :00. Prochaine rencontre : 22 mars 23, 19h en virtuel.		
14.	Huis clos			